

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M, ANDREANI N, NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V., GIUDICELLI P.A

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 12

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 20/07/2022

Date d'affichage: 20/07/2022

Objet : Annulation d'un titre indûment émis sur le budget M49.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un titre de recette a été indûment émis sur le budget de l'eau /assainissement (M49) de l'exercice 2021.

Il s'agit du titre n° 516, d'un montant de 229.90 € émis au débit de Monsieur GASPARI François.

Les crédits nécessaires à l'annulation d'un titre sur l'année précédente n'étant pas inscrits au budget 2022, il y a lieu de procéder aux écritures comptables suivantes :

Chapitre 11/ Compte 6063 « Divers »..... - 229,90

Chapitre 67/ Compte 673 « Titres annulés/exercices antérieurs »..... + 229,90

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- adopte l'annulation de titre
- adopte les écritures comptables proposées.

Fait et délibéré à Solaro le 25/07/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

